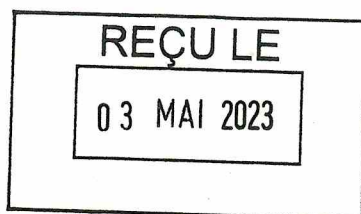




**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Paris, le **28 AVR. 2023**

Le ministre

A

FEETS-FO

Monsieur Zani NIZARALY
Secrétaire général
46 rue des petites écuries
75 010 PARIS

Monsieur le Secrétaire général,

Par courrier en date du 13 mars 2023, vous appeliez mon attention concernant les modalités d'accompagnement fiscal des agents à la suite du versement en 2022 de l'intégralité des droits 2020 à l'indemnité spécifique de service.

Concernant l'impact fiscal sur la déclaration d'imposition 2023 au titre des revenus 2022, comme je m'y étais engagé, les attestations individuelles de revenu différé établies après un travail conjoint entre mes services et ceux de la direction générale des finances publiques sont en cours d'adressage aux services employeurs pour diffusion aux agents concernés. Elles permettront aux agents qui le souhaiteront de bénéficier en fonction de leur situation fiscale du dispositif du quotient.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, mes salutations distinguées.

Bien à vous

Christophe BÉCHU